



## **Informations aux particuliers des conditions de location des salles communales**

La commune d'Apprieu loue ses salles communales et les équipements présents dans ces mêmes salles.

*(Délibération du Conseil Municipal N° 2023-070 en date du 20/07/2023).*

### **1-Les salles communales disponibles :**

Trois salles sont à disposition : **la Grange Buissière avec ses deux salles : celle des Forgerons (en haut) et celle des Tisserands (en bas)** équipées de cuisines et de limiteurs de sons (NB : la salle des Tisserands uniquement pour des repas à midi et soir avec musique d'ambiance - pas de soirée dansante) ; **et l'Ancienne école du Rivier** uniquement pour des repas à midi et sans musique.

**En fonction de la taille de votre événement, il est important de connaître les capacités d'accueil pour que vous puissiez garantir les conditions de sécurité de la salle louée.**

Les capacités d'accueils sont fixées comme suit :

La salle des **Forgerons** de la Grange Buissière pour **240** personnes maximum  
La salle des **Tisserands** de la Grange Buissière pour **106** personnes maximum,  
**L'ancienne école du Rivier** pour **99** personnes maximum.

### **2- les tarifs de location des salles**

Les tarifs sont ceux fixés par délibération n°2023-070 en date du 20 juillet 2023.

### **2-Les modalités de location des salles communales**

1- Se rapprocher de la Commune **au maximum un mois avant votre événement** afin de connaître les disponibilités de la salle pour votre événement.

*Attention : Vos demandes de réservation pour l'année suivante sont inscrites dans un planning provisoire ; elles sont tributaires de la planification des réservations des salles par les associations locales, qui sont prioritaires pour l'organisation de leurs événements. Une rencontre est prévue au mois d'octobre-novembre pour valider les événements de l'année suivante. Votre demande sera donc considérée après cette rencontre.*

2- Adresser votre demande au service Vie associative et culturelle par mail à l'adresse suivant : [vieassociativeetculturelle@apprieu.fr](mailto:vieassociativeetculturelle@apprieu.fr). **N'oubliez d'indiquer vos coordonnées téléphoniques.** Au besoin, vous pouvez joindre l'agent en charge des locations au 04 76 09 65 47 pour une visite de la salle.

3- Si la salle est disponible à la date choisie, **et 15 jours avant la location**, le service vous transmettra une convention de location à signer, accompagnée du règlement intérieur en deux exemplaires, qui seront à déposer en mairie d'Apprieu avec les éléments suivants :

- o Une attestation d'assurance à jour,
- o Le règlement intérieur de la salle signé,
- o La convention de location signée,
- o Un chèque de location au tarif de la salle louée,
- o Un chèque de caution de 1 500 € pour la salle,
- o Un chèque de caution pour le ménage 120 €, encaissé si le ménage non fait,
- o Un chèque de caution pour les clefs et/ou badges de 100 €, encaissé si perte,

4- Un rendez-vous sera fixé pour les états des lieux avec un agent communal :

- Etat des lieux « entrant » : le vendredi en fin de journée à partir de 16h00 (la veille du Week end)
- Etat des lieux « sortant » : le lundi à partir de 8h30.

**Le chèque de la location sera encaissé après votre évènement.**

**Les chèques de caution seront restitués sous 1 mois.**

**Veillez à rendre la salle et son matériel propre.**